

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES NOUVEAUTES EN 2021 POUR LES DEMARCHES SIRE

Saumur, le 16/12/2020

La crise sanitaire de la COVID-19, ainsi que les actes de cruauté envers les équidés durant cette année 2020 ont démontré l'importance du fichier central des équidés SIRE (Système d'information relatif aux équidés). Afin de répondre aux besoins de la filière et d'optimiser les déclarations de ses utilisateurs, les démarches SIRE évoluent en 2021 avec notamment plus de démarches en ligne ! Tour d'horizon des principales évolutions pour l'année à venir.

Pour les éleveurs, des démarches 100% dématérialisées

Si les cartes de saillie sont déjà en format internet pour tous les équidés, les demandes de cartes devront être réalisées obligatoirement en ligne en 2021. Une légère évolution tarifaire sera appliquée aux demandes de cartes de saillie des chevaux de sang, tandis que pour les chevaux de trait et ânes le tarif restera inchangé

Les éleveurs prennent soin de leurs poulains en réel, mais réaliseront leurs démarches en ligne

En 2021, fini la déclaration de naissance papier pour les poulains (ou ânon) issus d'une saillie déclarée, elle se fera exclusivement sur internet et la gestion de la propriété des poulains sera également 100 % dématérialisée.

Les tarifs évoluent mais grâce à la déclaration internet, plus de risque d'erreur dans les montants à régler pour obtenir les papiers d'un poulain.

Pour tous les poulains (hors ONC), les éleveurs peuvent suivre leur dossier en ligne grâce à l'outil de suivi d'un dossier disponible gratuitement sur www.ifce.fr peu importe le type de déclaration.

Déclarer son ONC dans les délais : une nécessité pour une meilleure traçabilité

Tout équidé doit être identifié dans les meilleurs délais après sa naissance, et les chevaux d'Origine non constatée (ONC) dont l'identification est obligatoire depuis le 1er janvier 2008 ne devraient plus déroger à la règle. Désormais, les propriétaires d'ONC enregistrés au-delà des 12 mois suivant sa naissance devront s'acquitter d'une majoration et comme c'est le cas depuis 2016, le cheval sera exclu définitivement de la consommation humaine.

Chevaux importés et stud-book étrangers, il est essentiel de bien se renseigner

Avant d'acheter un équidé importé (ou introduit), il est essentiel de vérifier les documents d'identification de l'animal. Les services du SIRE sont disponibles pour renseigner les acheteurs sur les démarches à effectuer et sur les possibilités d'enregistrement du cheval en fonction de son passeport.

L'enregistrement et l'immatriculation au SIRE des chevaux avec un document étranger nécessite un important travail d'expertise nécessitant une évolution de tarifs pour les chevaux de sang.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Être propriétaire sur le terrain mais aussi dans la base de données

Les démarches et tarifs des changements de propriétaires restent identiques en 2021. Les crises traversées en 2020 ont montré l'importance d'avoir des documents et des informations à jour dans la base de données. Plus que jamais chaque propriétaire doit être en règle pour faciliter les interactions avec son cheval.

Respect des délais pour éviter un tarif majoré

- SAILLIE
 - Première demande de cartes de saillie pour un étalon et un mandataire : avant toute saillies de l'étalon et avant le 1er octobre de l'année de monte.
 - Déclarations de premier saut (DPS) : dans les 15 jours suivant la saillie.

- NAISSANCE
 - Déclaration de naissance : dans les 15 jours suivant la naissance
 - Identification terrain (pose de puce, relevé de signalement) : à réaliser avant sevrage par un identificateur, dans les 8 mois suivant la naissance et à envoyer au SIRE avant le 31 décembre de l'année de naissance

- ENREGISTREMENT
 - Cheval importé : Enregistrement au SIRE dans les 30 à 90 jours suivant son pays de provenance et les éventuelles dérogations liées à son utilisation
 - ONC : Enregistrement au SIRE avant les 12 mois de l'équidé

- CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE : 30 jours suivant l'achat

Plus d'informations

- > www.ifce.fr, rubrique [SIRE & Démarches](#)
- > Tous les tarifs dans la rubrique Infos et Tarifs > [Tarifs SIRE](#)
- > contactez le SIRE : info@ifce.fr

CONTACT COMMUNICATION SIRE

Mathilde Dhollande
Pôle Traçabilité et accompagnement à la filière équine
Tel : 07 60 79 58 63
Mél : mathilde.dhollande@ifce.fr



CONTACT PRESSE IFCE

Anne-Sophie Azzos
Direction communication & marketing
Tel : 07 63 04 48 08
Mél : annesophie.azzos@ifce.fr
www.ifce.fr > Presse